

| | |
|---|--|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR | Réunion du : 20 décembre 2013 Type : réunion d'installation |
| Délibération n°2013-03 | Rapporteur : Christophe PERNY, Président |

Séance présidée par : Christophe PERNY

Sont présents : M. PERNY, Mme CHAUVIN, Mme TORCK, Mme BRULEBOIS, M. GINIES, M. MAIRE, M. HIGOUNENC, M. CAMUSET, M. WAMBST, M. PARENT, M. CHALON, M. LOUVRIER, M. AMIENS, M. BRUNIAUX, Monsieur BACH

Est excusé : M. SCHWARTZ

Est absent : M. JEUNET

Donne pouvoir : M. SCHWARTZ à M. BACH

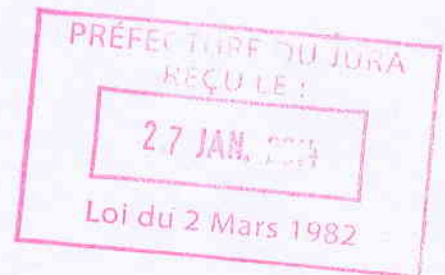
Désignation des personnalités qualifiées

Au vu de nos statuts, le Conseil d'administration est composé de 23 membres dont 5 personnalités qualifiées désignées conjointement par les membres fondateurs.

Au vu de l'article R1431-4 du Code général des collectivités territoriales, les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par les membres fondateurs.

Dès lors, il convient de proposer les personnalités qualifiées qui seront ensuite désignées par délibérations concordantes des membres fondateurs.

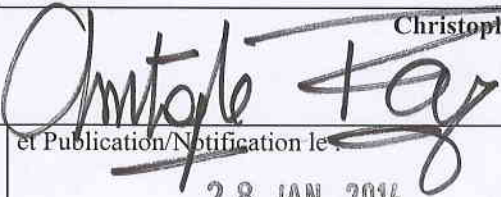
Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.



DÉCISION N° 2013-03 du 20 décembre 2013

Les membres fondateurs présents ce jour au sein du Conseil d'administration de l'EPCC Terre de Louis Pasteur ont proposé à l'unanimité de leurs représentants les personnalités qualifiées suivantes :

- *Madame Sylvie Fauchoux, Recteur de l'Académie de Bourgogne,*
- *Monsieur Eric Martin, Recteur de l'Académie de Franche-Comté,*
- *Monsieur Alain Bonnin, Président de l'Université de Bourgogne,*
- *Monsieur Jacques Bahi, Président de l'Université de Franche-Comté,*
- *Le futur Directeur régional des affaires culturelles.*

| | |
|--|--|
| Délibération n° 2013-03 du 20 décembre 2013 | Le Président  Christophe PERNY |
| Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le : | et Publication/Notification le : 28 JAN. 2014 |